

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 562 ministérielle du 27 décembre 1912 relative aux renseignements à fournir sur les phénomènes de géologie pouvant Se rencontrer aux Colonies.

n° 562

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1912

Numéro JO
n° 195 du 31/01/1913

Date du numéro
31 janvier 1913

TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs généraux et Gouverneurs des Colonies et l'Administrateur des îles Saint-Pierre et Miquelon. Le Muséum national d'histoire naturelle m'a fait part, en ces termes, de l'intérêt qu'il y aurait pour la science et pour les collections du Muséum à le tenir au courant des phénomènes de géologie céleste, dont les colonies peuvent être le théâtre. De temps en temps il se produit dans le ciel un phénomène des plus remarquables, ordinairement même terrifiant, et qui prend un caractère différent, suivant qu'il a lieu en plein jour ou pendant la nuit. « Si fait Jour, on entend tout à coup une ou plusieurs explosions formidables venant de très haut, et si le ciel est clair, on voit que tout ce fracas a pour origine un petit nuage habituellement suivi d'une traînée de fumée. Après les explosions, on perçoit des sifflements rappelant le chant des balles au travers de l'atmosphère, et il tombe sur le sol des blocs solides, tantôt pierreux et tantôt métalliques, lourds et durs comme du fer. » S'il fait nuit, l'ensemble de ces faits est précédé de l'apparition d'un globe de feu (ou bolide) qui traverse avec vitesse une plus ou moins grande partie de la voûte céleste et qui s'éteint au moment des détonations ; la suite du phénomène se passe comme dans le cas précédent. « On peut d'ailleurs se trouver dans des circonstances intermédiaires et, par les jours sombres, ou bien dès le matin ou à l'approche de la nuit, voir la Lu de feu plus ou moins brillante, suivant l'intensité de la lumière ambiante. » Il importe beaucoup aux progrès de la science que l'on sache le grand intérêt des masses qui tombent ainsi du ciel et qu'on appelle des météorites ou des aérolithes. C'est pour cela que nous recommandons non seulement aux témoins des chutes, mais à toute personne apprenant qu'un tel phénomène a eu lieu à proximité, de faire tout le possible pour réunir tous les renseignements à cet égard et avant tout, pour recueillir les matériaux tombés. « Ceux-ci pourront être adressés (et sans qu'il y ait lieu d'en payer le port) au Muséum national d'histoire naturelle (laboratoire de géologie), 61, rue de Buffon, à Paris (5e arr.). » Ajoutons que l'administration du Muséum fera tout pour exprimer sa gratitude aux donateurs de ces échantillons et sera même toute disposée à accueillir des propositions de vente, de même que des conditions raisonnables et après qu'elle aura pu reconnaître directement la valeur réelle des spécimens ». Désireux de donner satisfaction à cet établissement scientifique, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter les indications qui précèdent à la connaissance du public par la voie de la presse locale, en faisant insérer la présente circulaire au Journal Officiel de votre colonie, afin que si des phénomènes de la nature de ceux qui sont décrits ci-dessus se produisaient dans votre colonie, il soit possible de réunir tous les renseignements à cet égard et surtout de recueillir les matériaux tombés pour être adressés au Muséum d'histoire naturelle,

